



Toulouse, le 22 septembre 2014,

Jean-Christophe MAZIN
Délégué SNPACM-FO des centres ENAC
Aérodrome, BP1102
11491 CASTELNAUDARY Cedex

à

Monsieur Patrice RAULIN
35, rue Alfred De Musset
69003 LYON

Objet : mission d'appui à la réflexion stratégique pour les écoles MEDDE-METLR

Monsieur RAULIN,

Je viens de prendre connaissance de la mission qui vous a été confiée par le MEDDE. Si l'intention est louable, et même souhaitable, de voir les moyens et les atouts des grandes écoles associés dans un but de pérennisation et de développement des activités publiques d'enseignement et de recherche, je me permets quelques remarques.

A la lecture des documents qui nous sont parvenus (votre lettre de mission ainsi que les documents FEETS-FO), il paraît que certains établissements voient leurs subventions et budgets "sanctuarisés" (ENPC, ENTPE), alors que l'ENAC, EPA, se voit imposer la consigne de baisse de 2% de ses moyens (opérateurs de l'Etat), y compris de sa masse salariale sous plafond. Or, avec le principe du GVT, cela correspond à -4,25% d'ETP annuels, soit plus que les départs naturels (retraites, mutations). Départs qui ne se font pas de manière linéaire et ciblée. Certains de nos domaines sont en sous-effectifs. Il est de plus en plus fréquent d'entendre les enseignants s'inquiéter de l'avenir : malgré les gains obtenus par la mise en place d'une nouvelle organisation des directions, malgré un outil de comptabilité analytique plus lisible et plus performant, l'ENAC se pose clairement la question d'abandon de secteurs d'activités, faute de moyens. Ces difficultés n'épargnent bien sûr pas les services assurant le support à l'enseignement (logistique, maintenance, administration). La DGAC et le MEDDE répondent qu'un EPA peut se développer hors subvention, sur ses fonds propres, en gros par ses gains sur le marché international. Je rappelle que la loi 84-16 et les textes associés préconisent l'emploi en CDD lorsque la mission est ciblée, dans le temps et dans la fonction. Or aujourd'hui l'administration ENAC en vient à devoir recruter en CDD sur des missions considérées pérennes.

On a donc l'impression qu'il y a 2 poids 2 mesures : maintien des moyens d'un côté, abandon à la logique commerciale de l'autre. Il faut avoir conscience que les effectifs ont baissé de 20% depuis 2007, à activité équivalente. Les autres établissements sont loin d'avoir subi la même cure d'austérité et nous ne le leur souhaitons pas.



Pour FO DGAC, il semble nécessaire aujourd'hui que l'ENAC bénéficie, comme toutes les écoles citées, de la même règle de « sanctuarisation » de ses moyens financiers publics si on veut qu'elle continue sa mission telle que définie par le contrat d'objectifs et de performance (COP ENAC/MEDDE) signé en 2012, et que les signataires ont dû mettre à votre disposition. Les personnels de l'ENAC fatiguent de ce principe de textes qui n'engagent qu'à sens unique.

Pour conclure, nous sommes tout à fait favorables à l'élaboration stratégique commune dans l'intérêt des écoles. L'ENAC est d'ailleurs engagée auprès des universités et écoles Toulousaines, et avec le Conseil Régional Languedoc-Roussillon. La volonté d'ouverture et de coopération est déjà ouvertement affichée à l'ENAC.

Nous restons cependant très vigilants sur le risque couru de voir à travers cette mutualisation une simple réduction des moyens globaux par la recherche de mutualisations ciblées. Ce qui se fera peut-être au détriment de la qualité et sera plus, à nos yeux, une opération comptable qu'une véritable et ambitieuse politique de préservation et de développement des compétences et capacités d'enseignement des écoles du MEDDE et du MLETR. Et nous restons fortement opposés à tout abandon d'activités qui font la force et la spécificité de l'ENAC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur RAULIN, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Jean-Christophe MAZIN
Délégué SNPACM-FO des centres ENAC



Copie à :
FEETS-FO
FO-DGAC

